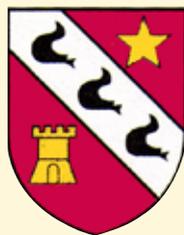


Des œufs pour Pâques



Vers la fin des travaux de la station d'épuration



la country a changé de tenue pour Mardi gras

Villiers Info n°6 - Juin 2011

AVEB : Nouvelle équipe et nouveaux statuts



Mercredi 11 mai à 19h15 l'AVEB a tenu sa troisième assemblée générale dans la salle de la Bergerie. Cette année la participation était importante puisque toutes les sections étaient représentées et l'association regroupe actuellement plus de 130 adhérents pour 5 sections (country, tai, gymnastique, yoga et dessin).

Le rapport d'activités fut présenté par le président Pascal Hoffman et chacun a pu apprécier la bonne tenue des comptes exposés par la trésorière Marie Christine Blom.

Monsieur le Maire Gilles Gatteau invité à cette occasion, a précisé à l'assemblée la volonté du Conseil Municipal pour que la seule association du village puisse perdurer et a souligné les efforts consentis par la Municipalité pour permettre son bon fonctionnement (mise à disposition des locaux pour les activités, si besoin aide financière, soutien logistique ...) et a souhaité que certains de ses dirigeants et principalement le président, soient des habitants de Villiers-en-Bière.

Le président et la secrétaire ne souhaitant pas se représenter, des élections ont permis à l'assemblée de voter et de désigner un nouveau conseil d'administration élargi à 14 personnes au lieu de 3 (les statuts étant revus et présentés lors de l'assemblée extraordinaire du 15 juin).



La nouvelle équipe s'est déjà mise au travail et chacun réfléchit sur de nouveaux projets pour l'AVEB.

Tous les habitants sont invités à exprimer leurs souhaits à la mairie (une boîte aux idées est à la disposition à l'accueil) ou sur le site de l'AVEB. Il est rappelé qu'une association doit vivre pour et par ses adhérents. A chacun de réfléchir et de faire des propositions.

Les adhésions pour l'année 2011/2012 sont à faire au 06 64 97 21 31

Edito

Au début de cette année, j'ai dit que nous espérons qu'on se souviendrait de ce mandat comme celui d'une équipe de bâtisseurs et que 2011 serait une année de chantiers importants pour notre commune.

Nous y sommes ! La nouvelle station d'épuration est en train d'être terminée et déjà on enfouit les réseaux à « la Glandée » et l'on réhabilite la rue Cambot dans sa partie champêtre.

D'autres travaux vont suivre. A l'automne vous verrez se construire de nouveaux vestiaires pour la piscine et démarrer les chantiers de la protection incendie (7 nouvelles bornes de plus sur toute la commune de plus de 1000 hectares, qui n'en comptait que 3, ce n'est pas rien !) ainsi que de la réparation de notre château d'eau.

Nous sommes très attentifs à faire que ce que nous entreprenons pour vous, comporte à la fois les actions obligatoires qui s'imposent à nous et des améliorations de confort que nos finances communales saines et toujours positives nous permettent d'entreprendre sereinement.

Si parfois tous ces travaux bouleversent un peu votre quiétude et temporairement vos habitudes, nous vous demandons d'être patients et de nous en excuser, car nous cherchons toujours comment faire pour que la gêne soit minimum.

La recherche de l'intérêt de tous est notre ligne de conduite. Quoi qu'en disent certains aigris, il fait bon vivre dans notre village et l'été qui s'annonce chaud et radieux devrait le démontrer une nouvelle fois.



Votre Maire
Gilles GATTEAU

Comité de rédaction

G. Gatteau, C. Pierquin, I. Gardiol, V. Gatteau,
A. Truchon, C. Pellissier, P. Dothée.

Réalisation

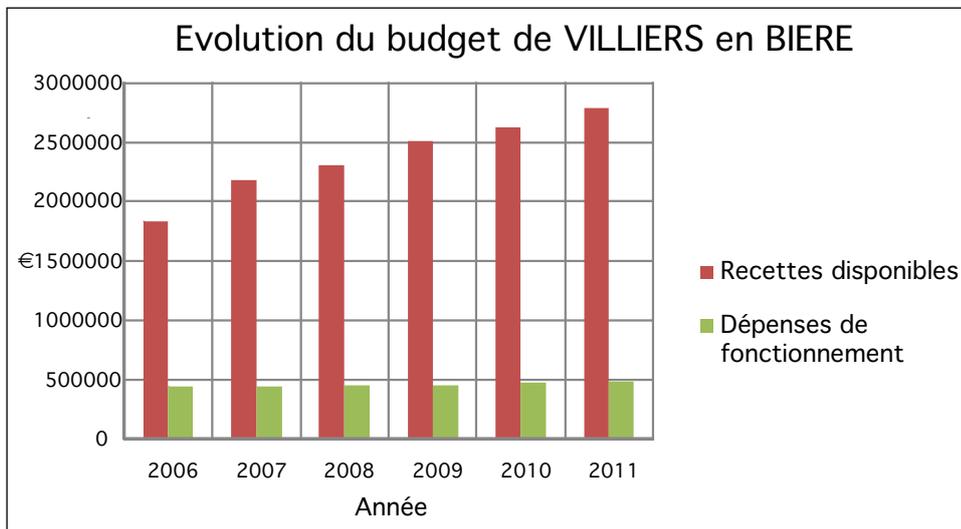
Photolabo Hassler
4 rue Dancourt - 77300 Fontainebleau
Tél. : 01 64 22 24 39 - www.photolabohassler.fr

Des Finances saines et sous contrôle

Nous sommes à mi-mandat et fin avril nous venons de valider les comptes 2010 et de voter notre nouveau budget prévisionnel. Plutôt que de vous fatiguer avec une liste de chiffres peu passionnante, il me semble plus judicieux de vous présenter des données simples qui montrent que nos finances sont saines et sous contrôle, que l'on peut faire un grand nombre de choses, et malgré tout, comme le dit l'expression populaire « en garder sous la semelle ».

Le dessin suivant représente sur 6 ans nos disponibilités financières globales pour la somme des 4 budgets (communal, de l'eau, de l'assainissement et CCAS) en début d'année budgétaire et les dépenses de fonctionnement globales réalisées pour les 5 années passées et prévues pour 2011.

On s'aperçoit que bien loin de « vider la caisse » et de ruiner la commune comme certains le prétendent, nous réussissons à faire de très nombreuses actions tout en maintenant notre potentiel d'investissement à un très haut



niveau pour une commune de notre taille. La prudence, la mise en concurrence légale, la recherche de financements, l'étalement sur tout un mandat, et le gros travail de toute une équipe sont les clés de notre réussite.

Regardez bien, nous avons pris les affaires en mains depuis 2008, et bien que notre volonté soit de nous projeter vers l'avant et de ne pas controverser sur le passé, les chiffres parlent !

Et pourtant, cette année les taux communaux de vos impôts ne vont pas changer, et « cerise sur le gâteau » à la suite d'une renégociation à notre avantage de la Délégation du Service Public de l'Eau Potable, l'eau coûtera 19,93 centimes d'Euro de moins au mètre cube pour tous, soit 0.702€/m.

Décidemment nous n'avons pas à rougir de notre gestion financière et nous continuerons à faire des envieux, et c'est tant mieux !

Vers une gestion différenciée du territoire communal

Pour des raisons certes écologiques mais qui relèvent également du simple bon sens, une réflexion a été engagée sur la façon dont il convenait d'entretenir les voies et les espaces verts du domaine communal. Mis en place depuis quelque temps déjà, le compostage de nos déchets verts, feuilles mortes et tontes, en un terreau fertile et le broyage de nos éventuels élagages ou abattages en paillis ont permis, non seulement de réduire très sensiblement le volume de ces déchets mais aussi de nourrir nos plantations et d'espacer les arrosages et le désherbage. Les bandes de jachère fleurie de la Bascule et de la rue de l'Église participent aussi de cet effort, plus de broyage d'entretien, des fleurs toute la belle saison, des insectes et du petit gibier fixés sur le territoire et un simple labour à l'automne.

Cela dit, si les pesticides et désherbants ont d'ores et déjà pour ainsi dire disparu de notre arsenal, la fréquence et l'intensité des tontes, broyages et autres débroussaillages en saison de pousse continuent à poser problème car bruyants, coûteux et contre-productifs.

De nouvelles méthodes plus respectueuses de notre tranquillité et de l'environnement existent et nous allons à l'avenir tenter de les mettre en place. Si l'entretien des pelouses du parc de la mairie, de la place et de ses abords reste inchangé, il semble bien plus rationnel d'espacer les tontes et broyages sur

les accotements de nos chemins de campagne et de modifier la hauteur de coupe.

Il y a là un double avantage : moins de bruit, moins de consommation d'essence et du temps d'entretien dégagé pour d'autres tâches mais également un bénéfice énorme en terme de biodiversité végétale et animale pour ces zones que les coupes rases « stérilisent » littéralement.

Il se trouve que nous sommes en résonance avec les prescriptions environnementales du Conseil général pour être éligible à certaines subventions et avec la Charte de Gestion Écologique des Espaces Communaux initiée

par le Parc Naturel Régional à laquelle il est possible que la commune souscrive après examen.

Dans l'immédiat, nous ne prétendons pas avoir la science infuse en la matière et des modifications et des ajustements seront sans doute nécessaires, au fil des saisons, pour affiner les procédures et obtenir le juste équilibre entre espaces naturels et intervention humaine. Aussi cet été, si l'herbe vous semble plus haute et que les « mauvaises herbes » semblent proliférer, il ne s'agira pas d'un défaut d'entretien mais d'une approche différente de la gestion de nos espaces verts.



Nouvelles du village

Les travaux communaux

Puisque nous en sommes au chapitre des coups de pioche, tranchées et autres terrassements, il faut bien reconnaître que 2011 devrait rester dans les annales. Jugez-en plutôt :

Tout d'abord, le long et très technique chantier de la station d'épuration est à présent pratiquement achevé. Nous disposons désormais d'un équipement adapté, à la pointe de la technologie, géré électroniquement et télé-surveillé. Les bassins filtrants de roseaux nous éviteront les pompages récurrents et il suffira de remplacer les plantes tous les quatre ans environ. Rappelons que ce chantier a été subventionné à hauteur de 80%.

À la Glandée, les travaux d'enfouissement des diverses lignes, téléphone, électricité, éclairage public, ont commencé. Quand tous les poteaux et lignes aériennes auront disparu, de nouveaux candélabres, plus performants, plus esthétiques et surtout moins énergivores seront installés. Les travaux dureront quatre mois maximum.

La piste piétonne et cycliste qui va enfin relier le rond-point de la Justice au parking de Carrefour est en cours de réalisation. Notre commune a été un élément déclencheur important dans la prise en compte de ce problème de circulation situé, rappelons-le, sur notre territoire. Pour y répondre rapidement, le Conseil Général a décidé d'engager les travaux et d'en assurer le financement. Il ne s'agit toutefois que d'une solution provisoire, puisqu'il est prévu, à terme, d'abattre et de remplacer les arbres d'alignement devenus dangereux le long de la RD 372 et de viabiliser une piste plus large au-delà des nouveaux arbres d'ali-

gnement. Quoiqu'il en soit, il est satisfaisant de voir que toutes les personnes qui empruntent quotidiennement cet itinéraire seront à présent beaucoup moins exposées aux dangers de la circulation.

Dès la fin de l'été, courant septembre, démarreront les divers chantiers de notre défense incendie. Deux niveaux d'intervention sont prévus :

- là où les conduites existantes ont un débit suffisant, il s'agit juste de rajouter une borne (un poteau disent les professionnels). C'est le cas près de l'entrée principale du parc de la mairie, à l'entrée du village rue de la Bascule et près de la ferme de Fortoiseau.

- là où le débit est insuffisant, il faut se résoudre à ouvrir des tranchées dans les rues pour y passer les bonnes canalisations. C'est le cas rue Cambot où un poteau doit être installé à l'entrée du domaine de la Gardiole, puis route d'Orsonville pour la protection du grand corps de ferme et enfin rue de Fleury pour la protection du hangar agricole.

Selon la rapidité avec laquelle les travaux seront conduits, il est probable que les chantiers de la rue Cambot et d'Orsonville interviendront à la suite. Peut-être faudra-t-il attendre début 2012 pour la rue de Fleury.

À l'occasion de ces chantiers, des fourreaux vides seront passés et des chambres de tirage



seront installées et ce qui reste des canalisations en plomb sera supprimé. Une dernière précision concernant l'eau : lors de la renégociation de la délégation de service public de l'eau, il a été négocié un prix au mètre cube légèrement à la baisse et la fourniture et l'installation gratuite de systèmes permettant le relevé à distance de nos compteurs individuels.

Un bonheur n'arrivant jamais seul, des contrôles ont révélé des fuites dans le réservoir de notre château d'eau. Il faut savoir qu'en effet, ce château d'eau appartient à la commune et qu'il nous incombe, de ce fait, de l'entretenir. Après diagnostic précis et appel d'offres, les travaux de réfection débiteront, si tout se passe bien, dans les derniers mois de 2011 pour clore en beauté cette année décidément très industrielle.

Les chaises musicales

Courant mai, il n'a pas pu vous échapper que le village était parcouru en tous sens par des pelles mécaniques, des engins agricoles et des camions. Cette noria d'engins avait pour but de résoudre une triple problématique qui se posait à la commune :

- Le talus qui longeait la rue du cimetière en bordure du ru de la mare aux Évées avait le double défaut de bloquer l'écoulement des eaux et d'être très difficile à entretenir du fait de son inclinaison. Cette situation déjà peu avantageuse avait, de plus, été aggravée par le trafic important d'engins autour du chantier de la station d'épuration tout proche et la route s'en trouvait très dégradée. La commune, après accord avec le Syndicat Intercommunal du Ru de la Mare aux Évées (S.I.A.R.M.E.)

a donc fait profiler le talus en ménageant un accotement pour permettre l'évacuation des eaux de pluie et en arasant son sommet. À l'automne, ce talus sera planté d'arbres et d'arbustes dont les racines fixeront le talus tout en l'embellissant.

- Le parking de la Bergerie avait quant à lui le défaut de très mal essuyer les eaux de ruissellement qui stagnaient du côté de la rue de l'Église. La solution retenue a été de décaper une partie du parking pour y réinstaller une pelouse rendant les abords beaucoup plus agréables notamment pour les usagers de la salle et résolvant le problème d'eaux stagnantes. À terme, il est prévu également de récupérer les eaux de pluie des gouttières de la salle qui aujourd'hui inondent le pied des murs pour les stocker dans une cuve enterrée qui permettra un arrosage des végétaux alentour.

- Enfin, ceux qui allaient se promener dans les bois à l'arrière de la commune en direction de Chailly en Bière ou qui voulaient accéder aux prés limitrophes peinaient à circuler dans la partie chemin de la rue Cambot dont les ornières la rendaient quasi inaccessible par mauvais temps.

Les 300 m³ de remblai issu du décapage du parking de la Bergerie sont allés combler les ornières de la rue Cambot pendant que la terre végétale générée par l'arasement du talus du cimetière constitue désormais le support de la nouvelle pelouse du parking. Ainsi donc, nous nous sommes débarrassés à la fois de la terre et du remblai en résolvant trois problèmes. Certes la coordination des trois chantiers, qui devaient être simultanés, n'a pas été chose facile mais la commune a pu économiser environ 20 000 € de matériaux.

Nouvelles du village

A L'EAU !

Depuis le 18 juin, notre piscine a réouvert ses portes. Lors de la réception de chantier l'année passée, les plages autour du bassin n'avaient pas donné entière satisfaction et avaient fait l'objet de réserves. Pour remédier à un problème de planéité, la solution technique retenue a consisté à niveler les surfaces avec de la résine ton pierre dans laquelle du fin gravier et du caoutchouc ont été incorporés. Le résultat est esthétique, antidérapant avec un effet de léger amorti ... et sans frais supplémentaire pour la commune.

Comme tous les ans, il a fallu vider le bassin de son eau pour nettoyage et mise en service. Compte-tenu de l'exceptionnelle sécheresse que nous connaissons cette année, il nous est apparu qu'il était quasiment indécent de jeter 300 mètres cube d'eau à l'égout aussi, nous l'avons pompée pour remplir une tonne à eau attelée qui aura déversé au final plus de

80 000 litres sur les nouvelles plantations encore fragiles. Le reste de l'eau a irrigué les pelouses alentour. Cette opération de vidage du bassin se renouvelant tous les ans, nous réfléchissons à une solution pérenne pour éviter le gaspillage répété de cette précieuse ressource qu'est l'eau.



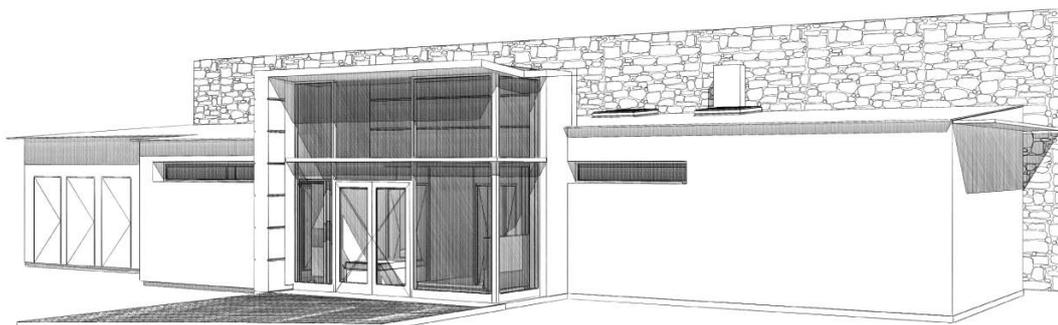
Cette saison encore, il nous faudra nous contenter des anciens vestiaires, les délais impartis pour leur rénovation s'étant avérés trop courts. Après appel d'offres

public, l'architecte a été choisi, puis le projet affiné au cours de diverses réunions et à l'heure où ces lignes paraissent, le permis de construire est en voie d'être accordé. S'agissant néanmoins d'un chantier d'importance, il était impossible d'entamer les travaux au printemps sans compromettre la saison de piscine. C'est la raison pour laquelle le premier coup de pioche sera donné dès le début de l'automne pour être prêts à coup sûr pour l'été prochain.

Pour satisfaire aux exigences des normes actuelles concernant un bâtiment recevant du public, il a fallu séparer les vestiaires et sanitaires des hommes et des femmes tout en ménageant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des deux sexes, une infirmerie et un local pour le maître-nageur. Tout cela en plus des locaux techniques abritant la filtration et le chauffage de l'eau du bassin. Le bâtiment

sera ainsi sensiblement plus grand et résolument plus moderne que l'actuel qui sera détruit.

Un graphique valant toujours mieux qu'un long discours, voici à quoi ressembleront nos vestiaires dès l'été 2012.



Opération Bignone

Au début de ce printemps, la commune a proposé d'offrir à tous ceux qui en feraient la demande, un pied de bignone à installer sur un mur ou une clôture donnant sur rue.

Vous le savez, le fleurissement de Villiers rencontre un certain succès puisque nous avons été chaque fois récompensés et ce, dès notre première participation, il y a 3 ans, au concours du Conseil Général. Forts de ces encouragements, il nous a semblé qu'il serait intéressant d'impliquer plus avant les habitants, ce fleurissement individuel ajouté à celui que met en place la commune, nous permettant, certainement, de devenir l'un des plus jolis villages de la région.

Vous avez répondu très favorablement à notre proposition puisque c'est près de vingt cinq plants qui ont été distribués dans tout le village. Il ne reste plus qu'à s'armer de patience et attendre la floraison, très souvent exubérante de cette plante facile à vivre. La bignone, en effet, dès lors qu'elle reçoit sa dose d'ensoleillement,

s'installe sans problème et pousse très bien dans notre région. Elle viendra couvrir et fleurir le bout de mur que vous lui aurez attribué, contribuant par là même à l'embellissement de votre rue.

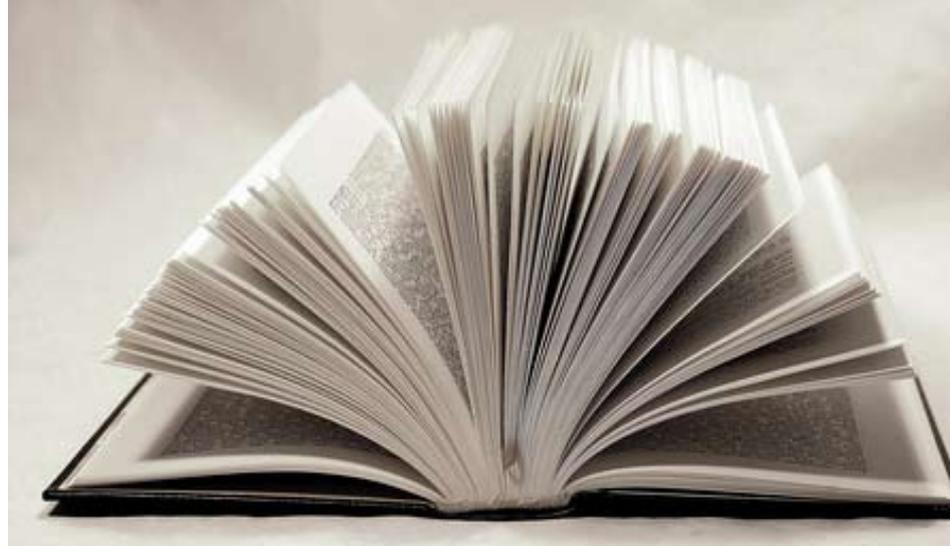


A LIVRE OUVERT

Tout et surtout n'importe quoi ayant été dit à propos de la suppression du poste de bibliothécaire qu'il semble utile aujourd'hui de rétablir la vérité.

Le poste d'adjoint du patrimoine, terminologie officielle pour désigner le poste de bibliothécaire, est un poste contractuel précaire qu'il convient de renouveler tout les trois ans. Or, il se trouve que son contrat arrivait cette année à son deuxième renouvellement et la législation était formelle : ce poste devenait de facto pérenne. Nous sommes une commune de 215 habitants et nous disposons déjà de 6 agents territoriaux ce qui est considérable. Il était donc difficilement concevable, voire économiquement déraisonnable de grever le budget communal en créant un septième poste dont nous savions qu'il serait quasi impossible à fermer à l'avenir. Les délais légaux nous imposaient de prendre une décision rapide.

Il est important de préciser qu'en l'occurrence, le travail de l'actuelle bibliothécaire n'est pas en cause, seule la situation administrative justifie pleinement la décision. D'ailleurs il y a trois ans, à un moment où ce problème ne se posait pas, notre bibliothécaire avait été reconduite dans ses fonctions sans aucun débat, preuve s'il en était



besoin qu'il ne s'agit pas là d'un problème ni de personne, ni de compétence.

Le montant des salaires n'est pas l'objet de la décision non plus, seule la pérennisation du poste posait problème.

Par ailleurs, il n'a jamais été envisagé de fermer notre bibliothèque, des solutions sont actuellement à l'étude pour en assurer la continuité, sans doute dans d'autres lieux et avec d'autres horaires. Nous ne manquons pas de vous tenir informés.

Il est possible qu'une période de latence nous prive de ce service pendant quelque temps que nous essaierons de rendre le plus court possible.

Le contrat est arrivé à échéance le 31 mai 2011. Ceux d'entre nous qui ont des livres en prêt pourront les retourner en mairie jusqu'au 31 juillet.

Directement questionné par M. le maire, le centre de gestion, qui a autorité en la matière, a été formel, un deuxième renouvellement équivalait à un poste fixe. Quiconque prétendrait le contraire serait mal informé ou mal intentionné.

OPÉRATION POULES DE PÂQUES

36 poules prêtes à rejoindre les poulaillers du village

Comme tous les ans, les enfants de Villiers-en-Bière ont eu le plaisir de rechercher les œufs de Pâques et rendez vous leur avait été donné le dimanche 24 avril pour récolter les chocolats déposés par les cloches dans le parc de la mairie. Ils furent nombreux à remplir leurs paniers à la grande joie des parents.

Cette année, la municipalité avait décidé que les adultes ne seraient pas oubliés puisqu'il leur a été proposé, (pour ceux qui le souhaitent bien sûr.), **2 belles poules pondeuses par foyer.**

Une seule condition : **les garder au moins 2 années** avant de les manger ou de les donner.

Il faut savoir que faire l'acquisition d'une poule peut permettre de réduire la production d'ordures ménagères en **éliminant 150 kg de déchets organiques par an.** Et de plus, il y a un double bénéfice puisque l'on peut ainsi obtenir environ **entre 150 et 250 œufs la même année.**

Chacun pouvait donc, tout en protégeant la planète, obtenir sa propre production d'œufs.

Les lois du Grenelle de l'environnement veulent amener à réduire la production d'ordures ménagères de 5 kg par an et par habitant pendant 5 ans. Peut être les poules pourront elles aider les volontaires de Villiers en Bière à atteindre cet objectif.

La distribution des volatiles a été réalisée le 19 avril 2011 en présence de Gilles Gatteau et du Conseil municipal.



RECENSEMENT

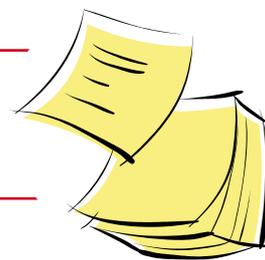
Cette année Villiers-en-Bière était recensé. Notre agent recenseur Camille NALES épaulée par le coordonnateur communal Claude PIERQUIN contrôlés par un superviseur de l'INSEE, composaient l'équipe opérationnelle pour réaliser à bien cette mission à caractère obligatoire pour chacun et nécessaire pour le bien de tous. Recenser un village de 200 âmes en 5 semaines ne semblait pas une opération exceptionnelle et pourtant, il s'est avéré que ce ne fut pas toujours aussi facile que cela pouvait paraître..

En effet aux absences naturelles des habitants, liées au travail et aux départs en vacances, une numérotation peu adaptée des habitations, des absences de sonnettes, de boîtes aux lettres, sans parler de la présence de certains chiens pouvant dissuader n'importe quel visiteur, ont quelque peu retardée la bonne marche de l'opération.

Enfin, nous y sommes arrivés et dans les délais même si 4 logements n'ont pas été recensés. Dommage car cette opération citoyenne permet de connaître la population de la France et des communes mais surtout d'actualiser les données disponibles très utiles pour éclairer les décisions des pouvoirs en matière d'équipement collectifs (écoles, hôpitaux...)

Villiers-en-Bière a comptabilisé à la fin de la campagne 91 logements d'habitation pour 215 habitants. Merci aux habitants pour leur collaboration.

NOUVELLES BRÈVES



Échange de bons procédés

Les avantages de la conduite accompagnée ne sont plus à démontrer. D'ailleurs, même les assureurs en conviennent puisqu'ils proposent des tarifs préférentiels à ceux qui l'ont pratiquée. Dans le cadre de son action sociale, le CCAS de Villiers a donc proposé une mesure à destination des jeunes en âge de passer le permis de conduire. Cette mesure est une aide financière à hauteur de 500€ pour tous ceux qui auront opté pour cette solution de conduite accompagnée et l'auront menée à terme.

Il nous est apparu qu'il serait naturel que les bénéficiaires de cette mesure rendent à leur commune un menu service en fonction de leurs compétences personnelles. Une des premières allocataires de la mesure a, par exemple, accepté de bonne grâce, de dispenser quelques heures de cours de soutien à des élèves de troisième à la veille de leurs épreuves du Brevet des Collèges, à la satisfaction de toutes les personnes concernées.

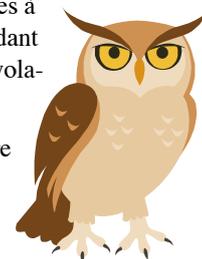
19 mars 2011 :

Nuit de la chouette

A cette occasion, la municipalité a permis à l'association CHEVECHE 77 d'utiliser la salle Lugan. Une exposition sur les espèces de chouettes et de hiboux, un atelier de dessins, de masques et d'analyses de pelotes avaient été mis en place. Malheureusement, la fréquentation de cette présentation cognitive n'a pas rencontré le succès mérité ; Certes, l'information sous forme d'affichage à l'entrée du parc de la mairie s'est faite un peu tardivement du fait de sa réception la semaine précédente.

Espérons que la prochaine exposition rencontrera une plus grande fréquentation. Il faut savoir que cette association agit bénévolement, est située 1 bis rue des Ecoles à Pringy et que l'on peut se rendre utile en aidant au nettoyage des lieux qui accueillent des volatiles blessés.

Les personnes intéressées peuvent joindre Chevêche 77 sur son site internet : cheveche77.free.fr



RAPPEL : Commission sociale de Villiers en Bière

Afin d'améliorer les conditions de vie et matérielle des habitants, de la petite enfance au quatrième âge, en tenant compte de la situation de chacun, sans discrimination et dans un souci de justice, la municipalité a mis en place depuis plus d'un an un véritable règlement d'action sociale.

Celui-ci intervient sous forme de subventions et certaines conditions dans les domaines suivants :

- Cantine des enfants
- Cartes de transport
- Jeunes étudiants après bac
- Cadeaux de Noël (enfants et anciens)
- Centre aéré de la Communauté de communes.
- Séjours de classes
- Garderies scolaires
- BAFA (formation des animateurs de centres de vacances)
- Aide à la conduite accompagnée

Ce règlement voté au Conseil Municipal du 8 décembre 2009 affiché en Mairie est accessible sur le site :

www.mairievilliersenbière.fr/

Chacun peut le consulter et adresser ses demandes auprès du secrétariat de la mairie.

ETAT CIVIL



Naissances

Bienvenue à Sacha et Rubben DA SILVA
nés le 5 février 2011

ainsi qu'à Loris RESHANI-BREHINIER
né le 22 avril 2011

Décès

Toutes nos condoléances pour le décès
de M Pascal HEMERY

Nous aurons aussi des pensées à l'égard
de la famille du Commandant de Police
Jean-Serge NERIN qui a trouvé la mort dans
l'exercice de ses fonctions, chemin de Fortoiseau,
il y a maintenant un peu plus d'un an
(16 mars 2010).